

Conférence sur les faux souvenirs induits à Viuz-en-Sallaz le 29 mai 2009  
Article de presse dans :



## Faucigny

**Dérives sectaires : « beaucoup d'écoles n'ont aucune validation »**

jeudi 28.05.2009, 14:00



Les thérapeutes sans plaque en ligne de mire.

**Françoise Chalmeau** est chargée, à la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), du secteur santé bien-être.

Elle sera présente à la conférence du 29 mai à Viuz-en-Sallaz, à 20 h 30, sur les faux souvenirs induits.

### **La Haute-Savoie est-elle propice aux pratiques déviantes ?**

La Haute-Savoie compte un nombre conséquent de psychothérapeutes, qui ne sont pas tous déviants. Mais il y a un certain nombre de témoignages laissant deviner des pratiques de charlatanisme, voire de sectes.

## **Pourquoi les thérapeutes "sans plaques" professionnelles ont-ils le vent en poupe ?**

Le nombre des thérapies augmente, car les besoins augmentent aussi. Les médecines alternatives donnent aussi un rôle croissant à l'importance du psychologique. Au point que la maladie n'est le résultat que de cela. Et si tout est psychologique, il est logique de recourir à un thérapeute... Lequel retrouve dans la mémoire l'origine du conflit, et à partir du moment où le souvenir en cause est identifié, peut le "débloquer". Ce qui amène à beaucoup d'affaires de droit familial, de ruptures graves, de familles éclatées.

Pourtant, il reste difficile d'obtenir des décisions de justice à ce sujet... Il y a quand même eu des exemples, comme la condamnation pour pratique illégale de la médecine du Dr Hamer, à Chambéry, en 2004. Et il y a en ce moment un certain nombre de plaintes au pénal, dont une partie porte sur l'exercice illégal, de l'emprise mentale, du charlatanisme...

## **Quand peut-on espérer voir une régulation plus sévère de ces pratiques professionnelles ?**

Le projet de loi Bachelot est passé à l'Assemblée et est actuellement devant le Sénat. Un amendement a été introduit pour résoudre une difficulté technico-juridique de l'amendement Accoyer de 2004. D'autant que le contexte professionnel est complètement divisé.

## **Quelles mesures y sont préconisées ?**

Cela réaffirme que pour devenir thérapeute, il faut un haut niveau de qualification : un doctorat si l'on est psychiatre, car ce sont des médecins, un Master II pour les psychologues et une confirmation par ses pairs pour les analystes. Pour les autres, il pourra y avoir une validation des acquis pour une expérience supérieure à 25 ans, alors que l'on regardera également les agréments des écoles avec attention. Aujourd'hui, la majorité est privée, et n'a aucune validation.

D.G.

Le Messenger